

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST ALENCONNAIS DU 26 AVRIL 2011.

L'an deux mil onze,

Le vingt six avril à vingt heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'EST ALENCONNAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Larré sous la présidence de Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, Président.

Date de convocation du conseil de communauté : 19 avril 2011.

Etaient présents : MM BELLIER, DUDOUT, CHATELLIER, BAZILLIER (Suppléant de LIBERT, excusé), BERTHELOT, LAMBERT S., LARCHEVEQUE, FLEURY (Suppléant de LASCOUTOUNAS, excusé), THULLIEZ, DELANGLE, CHAPPON, Mme DAGOREAU, Mme TROLIO, LEROUX, RONDEAU, Mme ERNOU (suppléante de LAMBERT P., excusé), LEBRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Léonce THULLIEZ

Vote du Compte administratif 2010.

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Léonce THULLIEZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, Président, à l'unanimité :

1/ lui donne acte de la présentation du compte administratif de 2010, lequel peut se résumer ainsi :

A/ Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2010	532 947.02 €
Recettes de fonctionnement 2010	760 579.54 €
Excédent de fonctionnement 2010	227 632.52 €
Excédent de fonctionnement reporté	142 176.37 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2010	369 808.89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2010	436 712.33 €
Restes à réaliser Dépenses	516 615.00 €
Recettes d'investissement 2010	342 694.60 €
Restes à réaliser Recettes	424 993.00 €
Déficit d'investissement 2010	- 185 639.73 €
Déficit d'investissement reporté	- 56 995.39 €

Déficit d'investissement de clôture 2010

- 242 635.12 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (Hors restes à réaliser)

Résultat à la clôture de l'exercice précédent

Investissement :	- 56 995.39 €
Fonctionnement :	+ 142 176.37 €
Total :	+ 85 180.98 €

Solde d'exécution du budget 2010

Investissement :	- 94 017.73 €
Fonctionnement :	+ 227 632.52 €
Total :	+ 133 614.79 €

Résultat de clôture au 31/12/2010

Investissement :	- 151 013.12 €
Fonctionnement :	+ 369 808.89 €
Total :	+ <u>218 795.77 €</u>

B/ Budget annexe : Zone artisanale de RADON :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Résultat de fonctionnement 2010:	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté :	0.00 €
Résultat de clôture au 31/12/2010:	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Déficit d'investissement 2010:	0.00 €
Résultat d'investissement reporté :	0.00 €
Résultat de clôture au 31/12/2010:	0.00 €

Résultat global de clôture au 31/12/2010 0.00 €

C/ Budget annexe : Zone artisanale de VINGT-HANAPS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Résultat de fonctionnement 2010 :	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté :	0.00 €
Résultat de clôture au 31/12/2010 :	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Résultat d'investissement 2010 :	0.00 €

Résultat d'investissement reporté :	0.00 €
Résultat de clôture au 31/12/2010 :	0.00 €

Résultat global de clôture au 31/12/2010: 0.00 €

Budget annexe : ATELIER RELAIS DE VINGT-HANAPS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2010:	26 838.95 €	
Recettes de fonctionnement 2010:	24 646.97 €	
Déficit de fonctionnement 2010:	2 191.98 €	
Résultat reporté :	0.00 €	
Déficit de fonctionnement de clôture au 31/12/2010:		- 2 191.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2010:	8 659.84 €	
Restes à réaliser Dépenses :	0.00 €	
Recettes d'investissement 2010	6 927.37 €	
Restes à réaliser Recettes :	40 000.00 €	
Excédent d'investissement 2010:	38 267.53 €	
Résultat reporté :	- 108 735.68 €	
Déficit d'investissement de clôture au 31/12/2010		- 70 468.15 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (Hors restes à réaliser)

Résultat à la clôture de l'exercice précédent

Investissement :	- 108 735.68 €
Fonctionnement :	0.00 €
Total :	- 108 735.68 €

Solde d'exécution du budget 2010

Investissement :	- 1 732.47 €
Fonctionnement :	- 2 191.98 €
Total :	- 3 924.45 €

Résultat de clôture au 31/12/2010

Investissement :	- 110 468.15 €
Fonctionnement :	- 2 191.98 €
Total :	- 112 660.13 €

E/ Budget annexe : SPANC :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2010:	18 614.71 €	
Recettes de fonctionnement 2010:	19 339.10 €	
Excédent de fonctionnement 2009:	724.39 €	
Déficit de fonctionnement reporté :	- 4 305.56 €	
Déficit de fonctionnement de clôture au 31/12/2010:		- 3 581.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement 2010:	7 658.12 €	
Restes à réaliser Dépenses :	0.00 €	
Recettes d'investissement 2010:	11 471.53 €	
Restes à réaliser Recettes :	0.00 €	
Excédent d'investissement 2010:	3 813.41 €	
Déficit d'investissement reporté :	3 647.48 €	
Déficit d'investissement de clôture au 31/12/2010 :		+ 165.93 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (Hors restes à réaliser)

Résultat à la clôture de l'exercice précédent

Investissement :	- 3 647.48 €
Fonctionnement :	- 4 305.56 €
Total :	- 7 953.04 €

Solde d'exécution du budget 2010

Investissement :	+ 3 813.41 €
Fonctionnement :	+ 724.39 €
Total :	+ 4 537.80 €

Résultat de clôture au 31/12/2010

Investissement :	+ 165.93 €
Fonctionnement :	- 3 581.17 €
Total :	<u>- 3 415.24 €</u>

constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, selon les votes suivants :

Budget principal – CDC : à l'unanimité des 16 suffrages exprimés

Budget annexe – ZA de RADON : à l'unanimité des 16 suffrages exprimés

Budget annexe – ZA de VINGT-HANAPS : à l'unanimité des 16 suffrages exprimés

Budget annexe – ATELIER RELAIS : 16 suffrages exprimés, 14 voix pour, 2 voix contre

Budget annexe – SPANC : à l'unanimité des 16 suffrages exprimés

Remarque :

La réalisation de l'atelier relais est qualifiée de « mauvaise opération, trop coûteuse » par les représentants de la Commune de Larré.

Approbation du compte de gestion 2010 du receveur municipal (Budget principal et budgets annexes).

Le Conseil de Communauté :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de

recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 - Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent d'exploitation 2010 de : 227 632.52 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat au 31/12/2009	142 176.37 €
Excédent au 31/12/2010	369 808.89 €
Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »)	- 242 635.12 €
Affectation à l'excédent reporté (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »)	127 173.77 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2011.

Monsieur le Président présente le budget voirie 2011, arrêté par la Commission «Voirie » réunie le 22 avril 2011 :

DEPENSES FONCTIONNEMENTS	58 020,00
<u>Compte 60633 - Fournitures diverses</u>	5825
Enrobé à froid	2 094,00
GNT	2 930,00
Sel de voirie	801,00
<u>Compte 61523 - Voies et réseaux</u>	52 195,00
Fossés	8 500,00
Fauchage	20 430,00
Peinture	1 815,00
Remb. Tvx de peinture	10 000,00
Illuminations festives	2 900,00
Maintenance éclairage	6 700,00
Travaux divers	
Déneigement	1 000,00

Grave et réparation clôture Atelier Relais	500,00	
Terre sur pont SNCF Vingt-Hanaps	350,00	
DEPENSES INVESTISSEMENTS	D	R
Compte 2317 - Investissements	125 062,00	
Rechargement et enduits	111 203,00	
Signalisation	5 013,00	
Divers		
Travaux spécifiques		
Complément sur sente piétonne Radon	1 000,00	
Renforcement VC208 Vingt-Hanaps	7 846,00	
Remboursement part communale 1575 € HT		1 575,00
D – R	123 487,00	

Remarques :

* Une opération spécifique sera réalisée sur la commune de Larré. Elle concerne le renforcement et la sécurisation de la VC 2 en agglomération. Une partie des travaux sera prise en compte par le SIAEP de Vingt-Hanaps dans le cadre de travaux pour le passage de canalisations d'adduction en eau potable. Une autre partie reste à la charge de la commune, elle sera à définir. La CDC prend en charge les enrobés pour la somme de 12 629.76 € TTC. Cette somme est prévue dans la masse des crédits ouverts à la rubrique rechargement et enduits.

* Monsieur le Président demande aux membres de la commission voirie de diffuser au sein des conseils municipaux le résultat des travaux de la commission. En effet, l'estimation présentée en premier lieu et tenant compte de l'ensemble des demandes des communes s'élevait à 272 878.12 € TTC (Fonctionnement et investissement des travaux liés directement à la voirie). Après consultation des membres de la commission cette somme a été arrêtée à 169 678.19 € TTC.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES.

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil de Communauté de l'état (N°1259) de notification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxes Directes Locales	Bases	Taux	Produits
T.H.	2 324 000	9.54	221 710
T.F.B.	1 541 000	7.38	113 726
T.F.N.B.	400 100	17.57	70 298
C.F.E.	449 100	6.42	28 832

C.F.E. Zone	5 300	17.03	434 566 903

CVAE			435 469 20 795

Prélèvement GIR			456 264 - 129 433

		326 831(a)
Allocations compensatrices TH	7 322	
Allocations compensatrices TFNB	10 749	18 652(b)
Allocations compensatrices CFE	581	

Produits des contributions directes		345 483 (a+b)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de voter les taux notifiés ci-dessus.

Remarque :

Pour 2011, les élus communautaires n'ont pas augmenté la fiscalité.

Dans le cadre de la préparation du budget 2011, le produit fiscal attendu est de 326 831 € (hors compensations). Il était de 325 446 € lors de la préparation du BP 2010.

Cependant par rapport à l'année 2010, certains taux sont modifiés en raison de la taxe professionnelle :

** d'une part, les taux ont été recalculés par les services fiscaux afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat. Seul le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas changé.*

** d'autre part, la taxe professionnelle se décompose désormais en trois points :*

- La cotisation foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation foncière des entreprises de zone (CFEZ)
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil Communautaire de l'état 1259 TEOM-I portant notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de fixer les taux suivants :

	Bases	Taux	Produit
Zone 1 (PAV)	524 099,00	9,51	49 841,81
Zone 2 (PAP)	932 317,00	10,22	95 282,80
Zone 3 (PAV et PAP)	216 854,00	10,36	22 466,07
	-----		-----
	1 673 270,00		167 590,69

BUDGET PRIMITIF 2011 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA CDC.

Après avoir pris connaissance du budget primitif proposé, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président soumet le budget primitif au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête, comme suit, le budget primitif 2011 :

BUDGET PRINCIPAL :

1/ en RECETTES :

- Section de fonctionnement : 943 263 €
- Section d'investissement : 1 113 832 €

2/ en DEPENSES :

- Section de fonctionnement : 943 263 €
- Section d'investissement : 1 113 832 €

Remarques :

** Le détail du compte 611 « Contrats de prestation de services » est le suivant :
Gestion des ordures ménagères 180 000 €
Contrat « Kik L'esprit du chien » 2 500 € (Crédits transférés du compte 6574 « Subventions aux associations »)
Excédent 106 565 €*

** les crédits ouverts au compte 617 « Etudes et recherches » sont destinés à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).*

** Le compte 6226 « Honoraires » est crédité de 9 000 €.*

Cette somme est prévue pour :

- les honoraires de Monsieur Daniel LAUMAILLE, relatifs à l'inventaire des bâtiments scolaires ;
- la réalisation du bulletin intercommunal.

A ce sujet, Monsieur le Président présente les devis établis par Monsieur MALZY, chargé habituellement de cette mission. L'an passé, le déroulement des travaux n'a pas été entièrement satisfaisant notamment en ce qui concerne le respect des délais et le passage de l'avant projet en commission pour lecture avant publication. Aussi, avant de s'engager dans une nouvelle saison avec Monsieur MALZY, Monsieur le Président et Monsieur Jean-Pierre BELLIER, Maire de la Commune de Forges et responsable de la Commission « Communication - Information », sont chargés de le rencontrer pour convenir des points à améliorer.

** Les frais d'édition d'un guide du tri sont prévus au compte 6236 « Catalogues et imprimés ».*

Concernant sa rédaction c'est Séverine FAVIER, ambassadrice du tri, qui s'en charge actuellement. Son projet, ainsi que la rédaction d'un règlement de gestion des ordures ménagères sur le territoire de la CDC, seront présentés lors d'une commission « ordures ménagères » qui devrait avoir lieu avant fin mai.

** Le compte 6281 « Concours divers » est crédité de 2 500 € soit :*

Contribution au pays d'Alençon : 2 300 € (Crédits transférés du compte 6574 « Subventions aux associations »)

Cotisation Association des Maires de l'Orne : 200 €

** Les crédits du compte 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » seront consacrés à la cotisation au syndicat mixte de la voie verte : 7 605 €*

Pour l'année 2011, la cotisation est passée à 2.30 € par habitant (2.00 € en 2010).

ACTUALISATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le règlement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) prévoit en son chapitre V « Dispositions financières » les modalités de fixation et de gestion des redevances pour les prestations de contrôle.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants :

Tarifs :	HT	TTC
Contrôle de conception	25.75 €	27.17 €
Coût du déplacement *	82.40 €	86.93 €
Second contrôle *	20.60 €	21.73 €
Contrôle de réalisation	82.40 €	86.93 €
Second contrôle *	77.25 €	81.50 €
Contrôle en cas de cession immobilière	115.00 €	121.32 €
Redevance annuelle	15.00 €	15.83 €

* Si nécessaire

Les tarifs concernant les contrôles de conception, de réalisation et en cas de cession immobilière s'appliqueront simultanément à la facturation du prestataire EF Etudes.

REMBOURSEMENT PAR LE SPANC DE FRAIS DE SECRETARIAT AU BUDGET PRINCIPAL.

Dans le cadre du vote du budget primitif, à l'unanimité, les conseillers communautaires décident de faire rembourser par le budget du SPANC des frais de secrétariat au budget principal à raison de :

- 2 heures hebdomadaires pour le poste d'attaché territorial
- 2 heures hebdomadaires pour le poste d'agent administratif.

BUDGET PRIMITIF 2011 DU SPANC.

Après avoir pris connaissance du budget primitif proposé,
Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président soumet le projet au vote et à l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête, comme suit, le budget primitif 2011 du SPANC :

- Section de fonctionnement : 26 142 €
- Section d'investissement : 11 165 €

BUDGET PRIMITIF 2011 DE L'ATELIER RELAIS DE VINGT-HANAPS.

Après avoir pris connaissance du budget primitif proposé, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président soumet le budget primitif de l'atelier relais au vote.

Avec 15 voix pour et 2 voix contre, le budget primitif 2011 de l'atelier relais de Vingt-Hanaps est arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 26 072 €
- Section d'investissement : 119 129 €

BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA ZONE ARTISANALE DE RADON.

Après avoir pris connaissance du budget primitif proposé, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président le soumet au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête, comme suit, le budget primitif 2011 de la zone artisanale de Radon :

- Section de fonctionnement : 12 080 €
- Section d'investissement : 6 040 €

BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA ZONE ARTISANALE DE VINGT-HANAPS.

Après avoir pris connaissance du budget primitif proposé, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président le soumet au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête, comme suit, le budget primitif 2011 de la zone artisanale de Vingt-Hanaps :

- Section de fonctionnement : 3 550 €
- Section d'investissement : 1 775 €

QUESTIONS DIVERSES :

Rentrée scolaire 2011/2012 :

Par courrier en date du 18 avril dernier, Madame Patricia GALEAZZI, Inspectrice d'Académie, confirme ses deux décisions suivantes :

- Affectation d'un emploi préélémentaire sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal N° 54 qui sera positionné à Ménil-Erreux ;
- Confirmation de l'affectation d'un emploi préélémentaire sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal N° 42 qui sera positionné à Hauterive.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dressé par Monsieur le Préfet et soumis le 18 avril 2011 aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

Dans un délai de trois mois à compter de la réception du dossier transmis par Monsieur le Préfet (22 avril 2011 pour la CDC de l'Est Alençonnais), les collectivités (CDC, Communes, syndicats) vont devoir se prononcer.

Diverses réactions sont formulées, notamment :

Madame Michèle TROLIO, représentante de la Commune de Radon, souhaite la création d'une communauté rurale au sein de laquelle les communes conservent leur identité, leur

pouvoir de décision et leur liberté d'expression. Elle craint également une pression forte de la fiscalité.

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de faire l'étude financière promise par Monsieur Jean BIDEAU, receveur principal. Monsieur le Président n'est pas opposé à la création d'une CDC à caractère rural. Il suggère de faire des propositions à la CDCI. Aussi, il reprend les termes de la lettre de Monsieur le Préfet « Dans l'hypothèse où l'avis émis par l'organe délibérant serait défavorable et comporterait des propositions de modification du schéma, celle-ci devront être conformes à la loi et être formulées de manière précise ».

Pour Monsieur Léonce THULLIEZ, maire de la Commune de Radon, il n'est pas possible d'accepter une augmentation de la fiscalité de plus de trois points. Il demande à Monsieur le Président de collecter toutes les informations nécessaires à l'élaboration d'un recours pour contrer cette décision préfectorale.

Monsieur Alain BERTHELOT, maire de la Commune de Larré, considère que le débat est faussé puisque le schéma de Monsieur le Préfet maintient l'existence de CDC dont le seuil de population est inférieur à 5 000 habitants. Il voit dans ce schéma une connotation politique.

Il reconnaît que les communes de la CDC ne manquent de rien. Quand à la création d'une CDC rurale, il l'imagine essentiellement avec la CDC du Pays d'Essay.

Monsieur le Président en profite pour indiquer qu'un rendez-vous avec Monsieur le Président de la CDC du Pays d'Essay est prévu.

Monsieur Francis LEBRET, représentant de la Commune de Vingt-Hanaps, s'interroge : « Une CDC rurale avec la CDC du Pays d'Essay : est-ce une politique d'avenir ? ». Il indique d'autre part : « Si il n'y avait pas Alençon, il n'y aurait pas de travail. Nos villages sont les beaux dortoirs de la ville. La densité de population de notre département va impliquer des services mutualisés et moins coûteux ».

Monsieur Alain BERTHELOT ne partage pas cet avis : « la maîtrise des emplois n'appartient pas aux élus ».

Monsieur Bernard CHAPPON, représentant de la Commune de Radon, ne veut pas dresser un tableau noir. Des communes de la CUA ont vu leur bourg évoluer. Les décisions à prendre doivent regarder vers l'avenir. Il précise « Le sens de l'histoire est vers Alençon ». Cependant, il reconnaît qu'une adhésion à la CUA doit être négociée et qu'il faut obtenir des compensations.

Monsieur Jean-Patrick LEROUX, maire de la Commune de Semallé, attend beaucoup de l'étude financière à venir.